

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2017

---

NORMES RÉGISSANT L'INDUSTRIE AUTOMOBILE EUROPÉENNE - (N° 4390)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD1

présenté par

M. Dive

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 45 par la phrase suivante :

« Les critères retenus pour la définition de cette nouvelle norme Euro sont rendus publics ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Respecter la transparence est nécessaire au rétablissement de la confiance dans l'industrie automobile, affectée par le scandale Volkswagen. Cet amendement a pour objectif la clarification des conditions, notamment climatiques, dans lesquelles sont réalisés les tests d'homologation des équipements soumis aux nouvelles normes européennes.